

Communications

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **71 (1920)**

Heft 12

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

COMMUNICATIONS.

La protection de la Nature en Italie.

L'idée si éminemment belle de la protection de la nature poursuit sûrement son chemin. Nul doute que sans la guerre sa marche eût été plus rapide. En Italie, elle est dans l'air depuis longtemps et semble vouloir revêtir une forme concrète par la création d'un parc national.

Peu après la mise sur pied du parc suisse de la Basse-Engadine, il avait été question, chez nos voisins du Sud, de prolonger en quelque sorte celui-ci sur territoire italien. Ce projet avait incontestablement quelque chose de séduisant. La guerre vint entraver sa réalisation.

Dès lors, l'idée a été reprise. Mais un autre projet a surgi et qui semble trouver beaucoup d'approbateurs. Le parc national italien serait installé non pas à la limite nord mais au centre du royaume, dans les Abruzzes, dans une région qui dès longtemps fut une réserve partielle de chasse.

En 1862, les habitants de cette contrée montagneuse, voulant témoigner leur patriotisme au roi Victor Emmanuel II, lui avaient concédé le droit exclusif de chasse sur une étendue de 1730 kilomètres carrés. Dans ce pays très accidenté, riche en grottes et cavernes et dont le point culminant est à 2283 m. d'altitude, le gibier s'est développé à souhait; l'ours brun, le chamois, l'aigle royal y sont encore représentés. La flore y est magnifique.

Or, en 1912, la maison royale a décidé de renoncer à exercer le droit concédé en 1862.

Aussitôt germa l'idée de choisir cette région, vraiment prédestinée, pour l'établissement d'un parc national. Son promoteur, M. le professeur Pirotta, directeur de l'institut botanique de l'université de Rome, a mené dès lors une active propagande en faveur de ce projet. La Ligue pour la protection de la Nature l'a fait sien. D'autres associations scientifiques et artistiques ont emboîté le pas: le Touring-club italien et surtout l'active fédération de *Pro Montibus*.

La question semble être en bonne voie. Un article récent de M. Sarti donne à croire que le parc proprement dit aurait une superficie de 150 km². En réalité, le côté financier n'est pas complètement résolu, mais on semble admettre que les frais de la création et de l'entretien du parc seraient supportés par l'Etat.

Il nous reste à souhaiter que les dernières difficultés touchant la réalisation de ce projet, qui doterait l'Italie d'un parc admirable, puissent être surmontées sans retard.

H. B.